REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

AGENCE DE PILOTAGE, DE COORDINATION ET DE SUIVI DES CONVENTIONS DE COLLABORATION « APCSC »

PRIMATURE

APCSC Agence de Pilotage, de Coordination et de Suivi des Conventions de Collaboration

CELLULE DE GESTION DES PROJETS ET DES MARCHES PUBLICS DE L'APCSC
COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES

PROCES-VERBAL DE LA DEUXIEME REUNION DE VALIDATION PAR LA COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES DU RAPPORT D'ANALYSE ET DE LA PROPOSITION D'ATTRIBUTION DU MARCHE D'ACQUISITION DES VEHICULES TERRESTRES AU PROFIT DE L'APCSC

DAON N°001/DG/APCSC/CGPMP/SP/06/2026

EN 3 LOTS DISTINCTS

OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuvième jour du mois d'octobre, Nous, membres de la Commission de Passation des Marchés de la Cellule de Gestion des Projets et des Marchés Publics, désignés conformément à l'article 12 du Décret n°10/32 du 28 décembre 2010 portant création, organisation et fonctionnement de la Cellule de Gestion des Projets et des Marchés Publics, reconnaissons par le présent rapport avoir procédé, sous la Présidence de la Personne Responsable des Marchés Publics, au réexamen et à l'adoption du second rapport d'analyse des offres relatif à l'acquisition des véhicules terrestres au profit de l'APCSC en vue de statuer sur l'attribution du Lot 1 du marché.

La réunion s'est tenue dans la salle de réunions de l'APCSC, sise Avenue du Fleuve n°16 à Kinshasa/ Gombe à partir de 14heures.

Il sied de rappeler que l'APCSC avait publié en date du 13 juillet 2026 un avis d'appel d'offres dont les offres devraient être soumises au plus tard le mercredi 26 août 2026 à 15 H 00', date de report.

Deux (02) plis ont été réceptionnés à l'heure et date limites indiquées sur l'Avis de Report publié sur le site de l'ARMP.

La Sous-Commission d'Analyse instituée (par la lettre référencée **0750/APCSC/DG-FYS/Coor-jbb/fkf/août/2026** du 25 août 2026) a procédé à la réévaluation des offres le 26 et 27 octobre 2026 et a produit le présent rapport sous-examen.

I. DE LA PRESENCE

Sur les neuf (9) personnes composant la Commission de Passation dudit marché, huit (8) ont été présentes, lors de l'examen du rapport de la Sous-Commission d'Analyse des offres, car l'un de ses membres est en mission. Ainsi, il s'agit de :

N°	NOMS	FONCTION
01.	**Freddy YODI SHEMBO**	Directeur Général/Président
02.	**Gilbert MUHIKA MUDIKAKA**	Directeur Administratif, Membre
03.	**Exaucé KABAMBA HIAN MULOH**	Directeur Financier, Membre
04.	**Olivier BOGOLI BOKELAKELA**	Chef de Division Juridique & Conventions, Membre
05.	**Daniel KANKU KABANGA**	Chef de Division Logistique, Responsable du service bénéficiaire, Membre
06.	**Fortune KALUNDA FORTUNE**	Secrétaire permanente CGPMP, Secrétaire
07.	**IBANDA MUTSOTSO Gracieux**	Expert consultant, Membre

Pour la Sous-Commission d'Analyse :

- **Roxy MUYUMBA KABANGO**, Président.

Le quorum étant atteint, le Président, après précision par la Secrétaire Permanente de l'ordre du jour, de la qualité des participants ainsi que de la mise à disposition de toutes les pièces, a ouvert la séance et a assuré la police des débats.

I. DEROULEMENT DE LA REUNION

A. PRESENTATION CORRESPONDANCE DE LA DIRECTION GENERALE DU CONTROLE DES MARCHES PUBLICS « DGCMP »

La Commission de Passation des Marchés Publics a procédé à la lecture de la lettre de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics référencée **2745/DGCMP/DG/DCP/D3/JMZ/2026** du 16 octobre 2026 en réponse à sa demande d'avis de non objection par sa correspondance n° **0859/APCSC/DG-FYS/Coor-Jbb/CGPMP/akb/sept./2026** du 30 septembre 2026.

Sur les trois lots, la DGCMP n'a émis d'avis de non-objection que pour le deuxième et troisième demandant ainsi de procéder à une réévaluation pour le premier.

A cet effet, la Sous-Commission d'Analyse s'est à nouveau réunie afin de réévaluer les offres soumises pour le Lot 1 de ce marché portant acquisition des véhicules terrestres au profit de l'APCSC.

B. EXAMEN DU SECOND RAPPORT D'EVALUATION

La Commission de Passation des Marchés a procédé à l'examen dudit rapport et a pris acte des éléments présentés par le Président de la Sous-Commission d'Analyse qui a rappelé à la commission la prise en compte des éléments ci-après pour ce faire :

- Les aspects administratifs ;
- Les aspects techniques et financiers des offres

A titre de rappel, Deux (02) soumissionnaires ont présenté des offres, à savoir :

N°	SOUMISSIONNAIRES
01.	**PRODIMPEX SAU**
02.	**SOKIN SARL**

Les résultats de cet examen ont prouvé que :

La Commission note que :

A. POUR LES ASPECTS ADMINISTRATIFS

Etant restées les mêmes, le offres des deux (2) soumissionnaires demeurent conformes et par conséquent éligibles pour l'examen détaillé.

B. POUR L'EXAMEN DETAILLE

Essentiellement basé sur les aspects techniques et financiers, la Sous-Commission d'Analyse, après avoir obtenu confirmation du soumissionnaire **PRODIMPEX SAU** sur la prise en compte du service après-vente à assurer dans le coût TTC ainsi que sur la disponibilité du véhicule après signature du contrat ; a proposé de lui attribuer provisoirement ledit marché (voir déclaration en annexe).

Son offre répondant le mieux aux critères de qualification et ainsi jugée la moins-disante.

III. DECISION DE LA COMMISSION

Après l'exposé du Président de la Sous-Commission d'Analyse, la Personne Responsable des Marchés a accordé la parole aux membres de la Commission de Passation des Marchés pour des questions sur le rapport présenté.

En définitive, après examen et approbation du rapport d'analyse établi et présenté par la Sous-Commission d'Analyse, le marché a, à l'unanimité, été provisoirement attribué au soumissionnaire **PRODIMPEX SAU**, qui a présenté pour le Lot 1 une offre évaluée économiquement la plus avantageuse soit pour un montant **de 75 000 USD TTC** (Dollars Américains Septante-Cinq Mille Toutes Taxes Comprises)

Toutefois, la Commission de Passation des Marchés garantit de convier le représentant du soumissionnaire **PRODIMPEX SAU** à une mise au point du marché quant à certains aspects d'ordre contractuel entre autres la présentation de la garantie de bonne exécution.

La réunion s'est déroulée conformément aux prescrits des articles 19, 97 à 100 du manuel de procédure de la loi relative aux marchés publics.

En foi de quoi, il a été dressé le présent procès-verbal.

Débuté à 14h00', la séance a pris fin à 14h39 '

Fait à Kinshasa, le 29 octobre 2024

Pour la Commission de Passation des Marchés

- **Freddy YODI SHEMBO**, Directeur Général de l'APCSC, Président ;

- **Gilbert MUHIKA MUDIKAKA**, Directeur Administratif, Membre ;

- **Exaucé KABAMBA HIAN MULOH**, Directeur Financier, Membre ;

- **Olivier BOGOLI BOKELAKELA**, Chef de Division Juridique & Conventions, Membre ;

- **Daniel KANKU KABANGA**, Responsable du service bénéficiaire, Membre ;

- **Fortune KALUNDA FORTUNE**, Secrétaire Permanente de la CGPMP, Secrétaire ;

- **Gracieux IBANDA MUTSOTSO**, Expert consultant, Membre ;

- **Roxy MUYUMBA KABANGO**, Président de la Sous-Commission d'Analyse.